

Règles internes au master

L'équipe pédagogique du Master Finance dispose de la plate-forme Compilatio (<http://www.compilatio.net/fr/>) permettant de détecter le plagiat.

Cet outil-logiciel permet de « mesurer des similitudes » sur une base de données très large (mémoires antérieurs, revues, sites web...). Une recherche est effectuée sur l'ensemble des sources Internet mais aussi parmi les anciens mémoires de M2 du master ou ceux d'autres formations. Le logiciel édite un rapport dans lequel figure le pourcentage de similitudes à l'identique (copié-collé) du document avec d'autres sources, mais aussi les similitudes « supposées » ou « accidentelles ». Les sources utilisées par l'étudiant apparaissent de manière explicite dans le rapport.

Deux semaines avant la soutenance, une version électronique du mémoire est transmise au secrétariat pédagogique du master pour un balayage dans Compilatio. Le tuteur universitaire prend connaissance du rapport automatisé au moment de la lecture du mémoire. En l'absence de plagiat signalé par Compilatio, la soutenance a lieu à la date convenue. En revanche, si Compilatio révèle une présence significative de plagiat, plusieurs actions sont possibles (non exclusives les unes par rapport aux autres) selon la gravité du plagiat :

- 1) la soutenance est reportée et il est demandé à l'étudiant de procéder à la réécriture du document
- 2) des sanctions pédagogiques sont prononcées (note éliminatoire, convocation en commission disciplinaire...) par le jury de diplôme.

NB. Attention : l'absence de plagiat ne signifie pas le non-recours aux sources et informations trouvées sur Internet. Reportez-vous au guide anti-plagiat ci-dessous pour une utilisation raisonnable de cet outil.

GUIDE CONTRE LE PLAGIAT

La validation du Master repose sur la rédaction d'un mémoire. Les étudiants doivent présenter un travail original sur un sujet qu'ils ont choisi de traiter en liaison avec leur mission de stage. Ce qui est évalué, c'est la compréhension du sujet, la qualité et l'originalité du travail personnel.

Définition et principes

Le travail d'analyse réalisé par l'étudiant s'inspire naturellement de l'existant : il est nécessaire de s'appuyer sur les publications et les recherches antérieures pour aborder le sujet traité. L'étudiant doit donc mobiliser ces connaissances, mais celles-ci doivent être identifiables en tant qu'elles sont produites par autrui et ne doivent en aucun cas être l'objet d'une appropriation sans en mentionner la source. Le plagiat se définit précisément comme le fait de s'approprier des mots, des études, des graphiques et tableaux ainsi que des idées en les faisant passer pour les siennes.

L'atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle que constitue le plagiat devient fréquent et est facilitée par la disponibilité infinie de sources disponibles sur Internet, mais il s'agit d'une pratique dangereuse pour l'étudiant. De fait le plagiat qu'il soit « intentionnel » ou « non intentionnel » (oubli ou méconnaissance des règles de citation) est puni. Dans certaines universités, les sanctions encourues en cas de plagiat passent par la notation, la non validation de l'année, l'exclusion temporaire ou définitive, voire des sanctions plus graves en cas d'actions en justice.

Comment éviter le plagiat ?

L'emprunt des idées d'autrui doit être transparent, c'est-à-dire que le lecteur doit pouvoir identifier quelles sources ont été utilisées, et, en creux, ce qui relève du travail personnel (la fameuse « valeur ajoutée »). Il est donc possible d'éviter le plagiat en respectant les règles de citation des sources utilisées.

Exemples de plagiat :

- copie intégrale ou partielle d'un document sans en citer l'auteur, (y compris avec son accord),
- reproduction d'études, de graphiques, de schémas ou de tableaux sans en donner la source,
- utilisation de l'idée originale ou du point de vue d'un auteur non cité en référence,
- traduction d'un texte en omettant d'en mentionner la source,
- reproduction d'un texte dont on change marginalement certains mots sans citer la source originale.

Savoir correctement et de manière exhaustive citer ses sources.

1/ Les citations :

- Tout emprunt de texte (manuel, livres, pages de site web, textes traduits, notes de cours...) doit être présenté entre guillemets. Exemple: selon X, 2013 : « ». La référence bibliographique est également précisée.

Exemple : Selon Destais (2013)¹ : « La structure financière du FMI fait de ce dernier un intermédiaire financier de nature coopérative, un fonds d'investissement mutuel à effet de levier, mais dont les créanciers ne peuvent qu'être ses investisseurs, les États-membres. »

¹ Destais C., 2013, L'argent du FMI, *La lettre du CEPII*, N° 330, 1-4, février

- La citation s'effectue avec le respect strict de la ponctuation et de la mise en forme (par exemple s'il y a une partie de texte en italique ou en gras (voire la présence de coquilles), il faut adopter exactement la même présentation,

- La citation est présentée en retrait de paragraphe si elle est plus longue,

«According to CEPII's macroeconomic projections for the world economy at the 2050 horizon, China could account for 33% of the world economy in 2050 (thanks to its economic growth and the appreciation of the yuan), which would be much more than the United States (9%), India (8%), the European Union (12%) and Japan (5%). China would overtake the United States around 2020 (2040 at constant relative prices). However, in terms of standards of living, measured through GDP per capita in

purchasing power parity, China would still lag 10 percent behind the United States at the 2050 horizon»².

² *The Cepii Newsletter*, China: the Long Way to a Balanced Economy, N°50, 2nd quarter, 2012
http://www.cepii.fr/CEPII/en/publications/newsletter/e_newsletter2012-50.asp

- Elle peut être rédigée en langue originale ou être l'objet d'une traduction (préciser le nom et la date de traduction). Il convient de préciser s'il s'agit d'une traduction personnelle ([*notre traduction*]).

- Si la citation provient d'une source secondaire, il est nécessaire de le préciser en indiquant la citation originale, avec « cité dans X, 2013 » ou « cité par X, 2103 », c'est-à-dire en précisant la source secondaire.

- Si la citation d'un texte n'est pas intégralement reproduite : intercaler des parenthèses ou des crochets (...) ou [...] au sein de la citation.

2/ Les références bibliographiques:

- La bibliographie contient l'ensemble des références bibliographiques par ordre alphabétique citées dans le corps du texte. Il est nécessaire d'en préciser les références complètes : le lecteur doit sans difficulté pouvoir retrouver la source citée.

- Il convient par conséquent de présenter correctement la bibliographie en adaptant les règles de citation selon qu'il s'agit d'articles, de chapitres d'ouvrage, de travaux non publiés, d'actes de colloques, de périodique imprimé ou électronique...).

- La paraphrase doit impérativement être prohibée. L'attente est celle d'une réécriture ou une reformulation de la source, qui en tout état de cause est citée. Cela peut conduire l'étudiant à reformuler ou à résumer de manière synthétique et « avec ses mots » l'idée de l'auteur.

- L'organisation du travail de citation des sources : pour éviter les oublis, il peut être judicieux de constituer sa bibliographie au fur et à mesure du travail de recherche.

- Ne citer que les articles/documents que vous avez lus personnellement.

- Un modèle de mémoire est mis à disposition des étudiants sur le site du Master Finance (<http://www.master-finance-orleans.org/stage-memoire/le-memoire.edit>). Il contient une recommandation de mise en forme de la bibliographie et des citations.

- En tout état de cause figureront : le nom de l'auteur, la date de publication, la pagination, l'éditeur, le numéro de collection.... Ces précisions sont naturellement valables pour les tableaux, schémas et graphiques ou les études statistiques ainsi que pour les consultations tirées d'Internet (règles en cas de téléchargement de documents électroniques : adresse URL du site Web, date de consultation, date de mise à jour...) ou de l'Intranet de l'entreprise d'accueil.

Exemple pour un document de travail:

Capelle-Blancard G., Havrylchyk O., 2013, [The Ability of Banks to Shift Corporate Income Taxes to Customers](#), *CEPII Working Paper*, N°2013-09, Monnaie & Finance, Février, 29 pages.

Citation dans le corps du texte :

Comme le reconnaissent Capelle-Blancard et Havrylchyk (2013), ...

Exemple pour un article:

Chiorazzo, V. and C. Milani, 2011, The impact of taxation on bank profits: Evidence from EU banks, *Journal of Banking and Finance*, 35, 3202-3212.

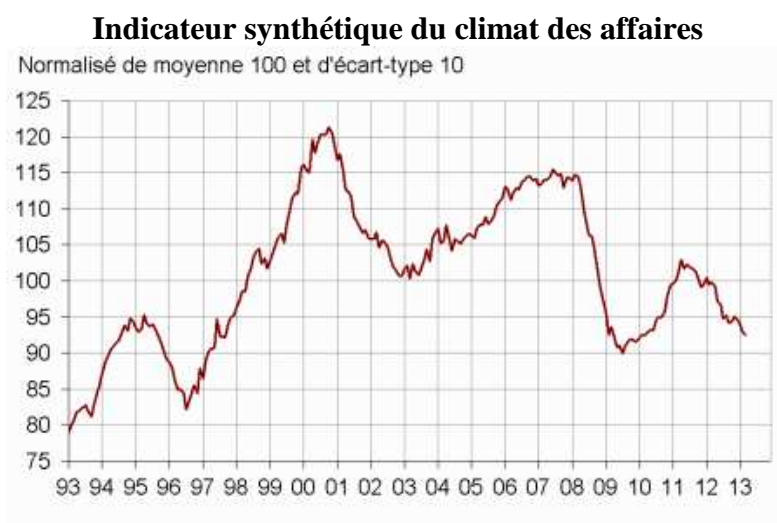
Exemple pour un extrait de rapport:

International Monetary Fund, 2010, A fair and substantial contribution by the financial sector, Final report for the G-20, Washington, DC.

Exemple pour une page Web (adresse URL):

http://www.aeaweb.org/aer/data/feb2013/20110139_app.pdf

Exemple pour un graphique:



Source: Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment – dans *INSEE Conjonctures, Informations rapides*, 22 mars 2013, n°69.

Source: http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind56/20130322/Bat_mars13.pdf